



Commission du secret de la défense nationale (CSDN)

Dernière modification le 20 novembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [01 42 75 75 00](tel:0142757500) (tel:0142757500)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse postale

66 rue de Bellechasse
75700 Paris SP 07

Missions

La Commission du secret de la défense nationale (CSDN) est chargée de donner un avis sur la déclassification et la communication d'informations ayant fait l'objet d'une classification, en application des dispositions légales. Son avis est rendu à la suite de la demande d'une juridiction française ou du président d'une des commissions permanentes de l'Assemblée nationale ou du Sénat chargées des affaires de sécurité intérieure, de la défense ou des finances.

Responsable(s)

- **Président**
Jean-Pierre BAYLE
- **Secrétaire général**
Patrick PIERRARD, préfet

Textes de loi et références

- **Statut et missions de la Commission du secret de la défense nationale** [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071307&idSectionTA=LEGISCTA000033912306) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071307&idSectionTA=LEGISCTA000033912306>)